

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c  
Réclames, —... 30  
Faits divers, —... 75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication, des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 2, place de la Bourse.

ABONNEMENT.

Saumur... 50 fr.  
12 mois... 16  
18 mois... 8  
Poste: 35 fr.  
12 mois... 18  
18 mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal et en envoyant un mandat sur la poste.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 24 JUIN 1886

## BULLETIN

Le Sénat s'est délivré, avant-hier soir, un certificat de bassesse, de plate soumission, et l'a signé de son vote. Il pouvait, par une résistance imprévue, improbable, se faire grand lui-même et rendre quelque lustre à ce régime qui tombe en décomposition, dissimuler sa pitoyable décrépitude sous un vernis d'honnêteté. Il n'a point su le faire. Le souci des mesquins intérêts personnels l'a emporté sur les sacrifices qu'impose le devoir, a étouffé le grondement des consciences. Se faisant si petit, il a diminué encore le fragile gouvernement qui, semblable au roseau, s'incline sans cesse, de peur de rompre, et s'incline jusqu'à tremper son tige dans la boue. Il a, pour les princes, fermé les portes de la France; mais il vient de les rouvrir toutes grandes à la Révolution.

Eh! bien, qu'elle entre!  
Sans doute, on va nous désarmer contre elle; tandis qu'un projet de loi va être déposé et voté en faveur des affiliés à l'Internationale, un autre projet de loi sera déposé et voté contre les amis des exilés; un autre, encore, viendra bientôt, qui brisera la plume entre nos mains...  
Soit! Les mains, du moins, nous resteront!

L'histoire enregistrera dans ses annales le nouvel acte d'iniquité que vient de commettre la République.

La Monarchie française ira continuer à s'étrangler, dans le silence de la retraite, l'étude des questions sociales que la Révolution agite audacieusement et qu'elle est impuissante à résoudre.

L'exil est une épreuve.  
L'exil, c'est l'espérance et l'attente de temps meilleurs, si nous en croyons les aspirations qui se font jour.  
Si nous en croyons les inquiétudes et les craintes qu'éprouve le gouvernement, il ne

sera pas d'une longue durée. Menacé de toutes parts, débordé de tous côtés par les sectes et les factions, ce n'est qu'en cédant petit à petit à leurs mutuelles exigences que le gouvernement conserve entre ses mains un pouvoir toujours prêt à lui échapper.

Nous le voyons déjà, embarrassé de sa victoire, n'oser regarder à ses côtés. Là ce sont les échos des grèves de Decazville; ici, les revendications communardes du Conseil municipal de Paris, partout une agitation fébrile où percent les plus sinistres projets.

Le ministère cherchera sans doute à sortir de l'impasse où il est engagé, en donnant carrière aux haines antireligieuses. Il devra même embolter le pas des proscriptionnaires et faire de l'expulsion un système de gouvernement.

Ne voyons-nous pas la presse radicale porter le mot d'ordre jusque dans les plus petites bourgades?

N'entendons-nous pas gronder sourdement des passions démagogiques qu'on ne peut plus contenir?

La Monarchie exilée emportera avec elle tous nos respects comme elle abritera dans les plis de son manteau toutes nos libertés.

Avec elle, nous serons également pros crits.

Rien n'arrêtera les proscriptionnaires.

Après l'expulsion des Princes viendra l'expulsion des honnêtes gens.

Après l'expulsion du clergé, ce sera le tour de la presse.

Une fois sur la pente, on ne s'arrêtera qu'au fond de l'abîme.

C'est là que nous attendons nos persécutionnaires pour leur enseigner comment les royalistes entendent le patriotisme.

### LA LOI D'EXPULSION

Voici le texte de la loi votée par la Chambre et le Sénat pour l'expulsion des Princes:

#### ARTICLE 1<sup>er</sup>

Le territoire de la République est et de-

meura interdit aux chefs des familles ayant régné en France et à leurs héritiers directs dans l'ordre de la primogéniture.

#### ARTICLE 2

Le gouvernement est autorisé à interdire le territoire de la République aux autres membres des familles. L'interdiction est prononcée par un décret du Président de la République, rendu en conseil des ministres.

#### ARTICLE 3

Celui qui, en violation de l'interdiction, sera trouvé en France, en Algérie ou dans les colonies, sera puni d'un emprisonnement de deux à cinq ans. A l'expiration de sa peine, il sera reconduit à la frontière.

#### ARTICLE 4

Les membres des familles ayant régné en France ne pourront entrer dans les armées de terre et de mer, ni exercer aucune fonction publique ni aucun mandat électif.

Les *Tablettes d'un Spectateur* avaient prétendu que le Président de la République ne consentirait pas à la promulgation immédiate de la loi d'exil, en raison de la santé de la princesse Louise. M. Grévy n'a pas même été accessible à cet acte de générosité. M. de Freycinet n'a voulu admettre aucun retard, et dès hier le *Journal officiel* a publié la loi d'expulsion des chefs des familles ayant régné sur la France et de leurs héritiers directs dans l'ordre de primogéniture.

Par suite d'une décision prise précédemment par le gouvernement, la loi parue hier matin à l'*Officiel* est immédiatement exécutoire.

Les princes doivent quitter le territoire de la République française dans les vingt-quatre heures, sans qu'il soit besoin de leur faire aucune signification ni mise en demeure, nul n'étant censé ignorer la loi.

Le délai accordé aux princes étant à jour franc, il a expiré ce matin jeudi.

## L'EXIL

Le vote du Sénat, ratifiant la loi de proscription adoptée par la Chambre, n'a pas surpris les Princes et leurs amis. Depuis plusieurs jours, toutes les dispositions avaient été arrêtées pour que, dès le lendemain du vote de la loi, Monsieur le Comte de Paris, accompagné de Madame la Comtesse de Paris, de ses enfants et des personnes attachées à sa maison, pût s'embarquer au Tréport et se rendre en Angleterre.

De tous les départements, des représentants du parti monarchique sont arrivés avant-hier à Paris, et se sont trouvés hier à Eu pour présenter leurs hommages de fidélité et de dévouement au Prince que la République frappe de proscription.

Une quarantaine de députés appartenant généralement à la région du Nord et qu'une très importante discussion oblige de se trouver aujourd'hui jeudi à la Chambre, se sont rendus hier à Eu. Parmi eux, on a remarqué 45 députés du département du Nord, des députés du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Oise.

M<sup>r</sup> Freppel, député du Finistère, est parti également par le train d'hier matin.

Le Prince quitte le château d'Eu, aujourd'hui, à trois heures. Il s'embarquera au Tréport entre 4 et 5 heures.

Aucune réception officielle n'aura lieu. Toutes les personnes présentes à Eu seront admises à se présenter et défilent devant les Princes et Princesses de la Famille Royale.

C'est sous forme d'une lettre-déclaration que paraîtra le manifeste que Monsieur le Comte de Paris adressera au pays, pour protester contre la mesure qui le frappe et tracer le programme du parti monarchique.

Cette lettre sera publiée simultanément à Paris et en province vendredi matin.

Les personnes qui accompagnent le Prince en Angleterre sont: MM. d'Haussonville, de Bondy, Saint-Marc Girardin, Aubry-Vitet, de Saporta et Camille Dupuy.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

## LES ENFANTS TROUVÉS DE PARIS

Par Ch. DESLYS  
DEUXIÈME PARTIE  
Le Club des Abandonnés

Fernande allait demander une explication, la nouvelle retenait pour la troisième fois.  
— Disparaissez tous les deux! leur dit Philibert, en écartant les draperies de la porte du fumoir, en causant d'elle en attendant que je vous en dise la discrétion!... Le silence!...  
— Basin le trouve seul. Elle avait revêtu son costume de petite bourgeoise allant à la messe du dimanche. Une certaine inquiétude, une vive émotion se lisaient sur son honnête et cordial visage. Le livre ouvert où s'imprimait aussitôt la  
— L'ami Khun, plus grave que de coutume, la fit assise, et, pendant quelques secondes, comme se souvenant, la regarda sans rien dire.

Ce muet examen commençait à lui peser sur la conscience.

— Pourquoi m'avez-vous demandé cet entretien secret? questionna-t-elle enfin. Il se passe donc quelque chose d'extraordinaire... Un danger menacerait-il mes enfants, Guillaume... Léonard?

— Ah! fit-il avec un sourire, vous avez, comme d'habitude, songé tout d'abord à Guillaume.

— N'est-ce pas tout naturel?... Il est l'aîné.

— D'accord!... mais c'est parfois le plus jeune, le Benjamin qu'on préfère...

— Je le aime également! affirma-t-elle avec une légère hésitation dans la voix.

Khun s'inclina. Puis avec un effort de courage:

— Guillaume est maintenant l'époux de Francine, reprit-il, son avenir et son bonheur sont maintenant assurés... Nous ne pouvons en dire autant de Léonard... Il a placé trop haut son idéal. Il est malheureux, désespéré... Ne vous en a-t-il pas fait la confidence?

— Non.

— C'est étrange!... à vous, sa mère!

M<sup>me</sup> Bazin ne répondit pas. Sous le regard scrutateur de l'ami de son fils, elle avait baissé les yeux.  
— Permettez-moi d'aller jusqu'au bout, reprit-il. Hier soir, en compulsant la liste des orphelins qui m'intéressent, j'y ai découvert, à ma grande surprise, deux noms, le sien et le vôtre... Ce pauvre

Léonard, vous l'aviez mis dans le *Tour*, aux Enfants-Trouvés... Il y est resté jusqu'à l'âge de trois ans... Pourquoi?

Elle avait rougi. Elle pâissait maintenant. Elle balbutia toute honteuse:

— Mais... la misère...

— Non! l'interrompit-il; je ne vous crois pas, je vous estime trop pour vous croire... Vous êtes une femme courageuse, la meilleure des mères... vous vous seriez soumise aux plus rudes travaux, vous auriez mendié plutôt que d'abandonner votre enfant...

— Oui! s'écria-t-elle avec un sanglot; oh! oui, vous me rendez justice...

— Ayez confiance... alors, et dites-moi la vérité.

— Je ne peux pas! non! je ne veux pas! déclara-t-elle éperdue, farouche, et le visage caché dans ses deux mains.

Elle tremblait, elle souffrait. Philibert lui demanda pardon de lui faire subir cette épreuve, et continua:

— Autre observation... autre question: Pourquoi m'avez-vous reproché à plusieurs reprises de ne pas m'occuper aussi des orphelins? Pourquoi cette adoption de Francine et l'excessive tendresse qu'elle inspire? Pourquoi donc ai-je entendu répéter souvent: « Je l'aime comme si c'était ma fille! »

— Ma fille! répéta encore la pauvre mère, et

comme avec un cri sortant de ses entrailles.

Elle avait relevé la tête, elle regardait celui qui l'interrogeait. Il lui dit, les yeux dans ses yeux:

— Vous avez eu une fille! Vous l'avez perdue! Ne me démentez pas.

Elle n'osait plus protester que du geste.

— Eh bien! poursuivit-il, si je l'avais retrouvée, moi? Si je la ramenaï dans vos bras?

— Vous! vous feriez cela! Vous savez... vous savez donc tout?...  
— Non... puisque je sollicite un aveu complet... Je vous le demande, surtout au nom de Léonard... S'il n'est pas votre fils, nous pouvons lui restituer une fortune, un nom, qui lui permettraient d'être heureux. Il y va de sa vie... Votre silence le condamnerait au désespoir!

— Oh! pour lui je parlerais! s'écria-t-elle.

— Courage! dit-il en se détournant à demi pour ne plus l'intimider, pour lui rendre plus d'assurance.

Elle comprit cette délicatesse, et tout en recueillant ses souvenirs:

— C'est cela, ne me regardez pas! commençait-elle. Je n'oserais plus. Vous avez connu mon mari. Vous savez combien nous nous aimions, Mathias et moi... et que je ne l'aurais jamais trompé. Oh! non, jamais volontairement...

Philibert Khun lui vint en aide:

— Oui, dit-il, oui, je vous sais une honnête

Monsieur le Comte de Paris ne compte pas s'établir en Angleterre; les circonstances politiques sont trop graves et les événements en France trop prochains pour que Monsieur le Comte de Paris puisse songer à une installation quelconque à l'étranger.

Il voyagea un peu dans tous les pays qui touchent à la France, afin que, quand l'heure sera venue de sa rentrée en France, il soit prêt à répondre à l'appel du pays.

### Le prince Victor

Le prince Victor-Napoléon a quitté Paris, hier soir, à 6 heures 20, par le train de Bruxelles.

A trois heures, la rue de Monceau où habite le Prince était occupée par une force policière très imposante.

Les amis du Prince sont venus en grand nombre s'inscrire et lui exprimer leurs hommages.

Le Prince a quitté son appartement à 5 heures 1/2. Il a dû auparavant adresser à ses amis une allocution ayant le caractère d'un manifeste.

Il est accompagné jusqu'à la frontière belge par MM. le duc de Padoue, de Lavallette, Chevreau, Haussmann, Jolibois et son secrétaire particulier, M. Blanc, ancien sous-préfet de l'Empire.

### TACTIQUE

Les concessions du Sénat et sa lâcheté ne faisaient de doute pour aucun homme politique, et avant même que nos pères conscrits n'aient prononcé à leur tour sur le sort des Princes, M. Jules Cornély, dans le *Matin*, publiait un article sur la tactique qu'il convenait de suivre à la suite du vote de cette loi d'exception.

Il débute ainsi :

« Je connais un très galant homme, dont la famille est tout ce qu'il y a de plus orléaniste et qui pourtant est lié d'amitié avec un député radical très en vue.

« L'autre soir, comme il gémissait sur le sort des Princes, je lui demandai :

« — Qu'en pense votre ami X ?

« — Hum ! répondit-il, si c'était à refaire, il voterait contre.

« — C'est exactement, repris-je, ce qu'il dira, le lendemain du jour où il vous aura fait guillotiner. Je l'entends d'ici s'écrier : Quel dommage que je n'aie pas sous la main la tête de ce pauvre ami ! Avec quel plaisir je la lui remettrais sur les épaules ! On dit toujours cela, ici-bas, depuis le meurtre d'Abel, et je ne vous apprendrai rien en vous révélant qu'il est toujours trop tard.

« Il est certain que si le bon M. de Freycinet, homme propre et néfaste, pouvait se rejouer d'une quinzaine de jours, et savoir ce qu'il sait, il ne déposerait pas sa proposition d'expulser les Princes. Mais voilà. Il est engagé jusqu'au cou dans l'engrenage, et il faut qu'il aille jusqu'au bout, n'étant point, comme M. de Bismarck, par exemple, homme assez haut et assez franc pour confesser une erreur et la réparer. »

Il continue en ces termes :

femme... une épouse sans tache... et je soupçonne quelque violence, un attentat...

— Une infamie ! reprit-elle énergiquement, ah ! comme vous devinez ! Mon pauvre Mathias était une des victimes du 2 décembre. Après les bombes d'Orsini, on fit une nouvelle loi, une loi de sûreté générale... Il fut arrêté, transporté de nouveau en Afrique... Je restai seule avec Guillaume qui n'avait pas encore six ans... Une jeune mère, la femme d'un proscrit, ce devrait être sacré, n'est-ce pas ?

« Le père m'avait confiée à son meilleur ami... Je lui devais une certaine reconnaissance. Il venait souvent nous voir... Il se permit d'abord des compliments, des galanteries... Vous savez, entre gens du peuple, ça ne tire pas à conséquence... Je croyais lui avoir rappelé notre devoir à tous les deux... Il m'avait juré le respect, une amitié fraternelle... Mensonge ! Un piège !

« Cet homme était chimiste... Il sut préparer un narcotique qui m'endormit et me livra sans défense... Je ne me réveillai qu'entre ses bras !... Perdue ! Déshonorée !... Je dissimulai ma grossesse... Mathias était exilé depuis un an déjà ! L'autre, le misérable, proposait un avortement... Je ne voulais pas... Aux approches du terme fatal, je reçus la nouvelle du retour de mon mari... On l'avait gracié !... Il arrivait ! C'était le meilleur des hommes, mais emporté, jaloux, violent... Que devenir ?... Que faire ?

« .... La question se pose de savoir quelle tactique devront suivre désormais les amis des Princes au lendemain de l'exil, lorsque Monsieur le Comte de Paris leur aura donné le signal, en datant de la première ville où il se retirera un manifeste de revendication adressé au peuple français.

« Il me semble qu'il y aura trois choses à faire tout d'abord :

« Premièrement, tous ceux qui servent les Princes et attendent d'eux le salut de la patrie devront en parler infatigablement, et faire de la propagande à l'idée monarchique par tous les moyens dont ils disposent. Ils devront encourager les revendications et les protestations de la presse, soudoyer une campagne de brochures incessantes, plus activement menée encore que la campagne qui a précédé les élections. Tout en propageant les brochures, ils devront organiser partout, dans les cantons, dans les simples communes, des conférences familiales et fréquentes.

« De la publicité en masse, à torrents et sous toutes les formes possibles. Voilà le premier devoir des monarchistes.

« Ceux d'entre eux qui siègent au Parlement auront un autre devoir encore : combattre à mort le ministère des expulseurs et les ministères qui lui succéderont, afin d'amener, s'il est possible, et dans les délais les plus rapides, une dissolution de la Chambre des députés. Les expulseurs prétendent qu'ils ont le pays avec eux. Nous prétendons que le pays a été surpris d'abord et indigné ensuite par cette injustifiable mesure. Il y a un moyen bien simple de savoir ce que pense le pays, c'est de le consulter. Et la seule manière pratique de le consulter, c'est d'amener une dissolution.

« Voilà pour les devoirs politiques. Il y a encore un autre devoir, un devoir social celui-là. Il est incontestable que l'exil des Princes frappe après eux tout ce qu'on appelle la société française, ou plutôt la bonne société presque exclusivement composée de leurs partisans. Du jour où les Princes auront quitté le territoire national, cette société devra fermer ses salons, arrêter ses réceptions, ses dîners et ses bals, et montrer par son attitude qu'elle se sent frappée dans la personne de ses chefs et menacée dans sa propre existence.

« Oh ! je sais qu'il est très dur de ne plus s'amuser. Mais il est encore bien plus dur de ne plus rire. Et nous qui croyons qu'on frappe la France à la tête en la privant de ses Princes, nous serions inexcusables de nous tremousser un face de la patrie mutilée. Nous serions inexcusables de faire de notre temps deux parts : une part pendant laquelle nous déplorerions la décadence nationale, et une autre pendant laquelle nous gigoterions en cadence devant les malheurs réalisés déjà et devant les malheurs annoncés et prévus.

« Il m'arrive comme à tout le monde de lire les comptes-rendus des fêtes mondaines. J'y vois que la délicieuse marquise Y..., ou l'adorable vicomtesse Z..., ou la belle M<sup>me</sup> X... portaient qui une traîne étonnante, qui une cuirasse constellée de pierres, qui un costume Watteau éblouis-

La pauvre M<sup>me</sup> Bazin, palpitante, effarée, torturée rien que par ce souvenir, semblait le voir se redresser devant ses yeux ; elle en subissait de nouveau l'appréhension, la terreur.

— Je comprends, dit Philibert, il vous aurait tué !

— Oh ! se récria-t-elle, cette crainte-là ne m'eût pas fait perdre la raison ! C'était sur l'enfant, sur lui-même, que se serait détournée sa colère... J'accouchai, je me délivrai seule, et ma tête acheva de s'égarer. Il me sembla qu'il était là, qu'il accourait... J'eus peur, et dans un transport de fièvre, je m'enfuis avec la preuve vivante du crime de l'autre... Un fiacre passait... J'y pris place sans trop savoir comment... « Aux Enfants-Trouvés ! » avais-je dit. Lorsque la voiture s'arrêta devant l'hospice, lorsque je voulus descendre en étreignant une dernière fois le nouveau-né dans mes bras... une faiblesse me prit... je chancelai, je m'évanouissais, je ne pouvais plus... Une ombre, une femme s'approcha, s'empara de la chère petite créature... « Je vais la mettre dans le Tour », avait-elle dit... Je crus que c'était par bonté d'âme. Mais non, non... la misérable !... elle me volait mon enfant !...

— Je devine, lui dit Philibert, ah ! vous ne vous repentirez pas de cet aveu... Continuez.

(A suivre.)

sant. Or la délicieuse marquise, l'adorable vicomtesse, la belle madame étaient allées le matin peut-être s'agenouiller sur un prie-Dieu et frissonner aux accents pathétiques d'un moine habillé en simple prêtre et disant les malheurs de l'Église de France, les démolitions du sanctuaire et les souillures de l'enfance arrachée au Christ. Elles avaient pleuré, en bonnes petites chrétiennes, puis... elles étaient allées chez la couturière. Et je me demandais si la femme du soir était bien la femme du matin, et à quoi elles croyaient véritablement, aux gémissements du prédicateur ou aux grincements des violons.

« Il me semble qu'il ne faudrait pas tenir devant les douleurs de la Monarchie une conduite qu'on n'a déjà tenue que trop longtemps devant les malheurs de l'Église, et jouer les « Jean qui pleure et Jean qui rit » après le départ des Princes.

« En Espagne, avant la restauration d'Alphonse XII, il n'y avait pas un salon ouvert, on ne donnait pas un seul dîner, pas une réception. La société espagnole voulait un roi et était décidée à faire la morte jusqu'à ce qu'elle en eût un. Et il arriva que le commerce, qui tirait la langue et savait pourquoi, se mit, lui aussi, à désirer un roi qui ramenât les clients autour des comptoirs abandonnés. Voilà pourquoi Alphonse XII était populaire avant même que le peuple ne l'eût vu.

« Il y a quelque chose d'analogue à faire en France. Il est trop bête en vérité de voir des gens faire vivre par leur luxe d'autres gens qui n'ont pour but que de molester et de supprimer les premiers par leur vote.

« Voilà le train-train de la vie parisienne élégante supprimé pour l'éternité, je le sais. Mais quand viendra l'hiver, si la bonne société française ne laisse pas aux trois ou quatre banquiers républicains qui subsistent encore le monopole de s'amuser entre eux et de faire danser exclusivement les invités de l'Élysée, on sera en droit de croire qu'elle ne tenait pas plus à ses Princes qu'à ses capucins et à ses dominicains. Elle fera preuve d'une légèreté criminelle, et non-seulement elle méritera d'avance toutes les avanies que lui prépare la République, et non-seulement elle aura perdu le droit de protester, mais elle aura donné à ses adversaires le droit de suspecter la sincérité de ses convictions.

« Ah ! quand on voit gaspiller et perdre une force si énorme d'influence, de richesses et de capacités, on se demande parfois, dans les heures de découragement, si ceux qui s'abandonnent ainsi ne subissent pas un châtiement mérité.

« Et tout en exécutant les bourreaux, on en arrive, Dieu me pardonne, à mépriser les victimes. »

Avant la discussion de la loi inique qui vient d'être votée par le Sénat, voici comment s'exprimait une feuille républicaine :

« Nous faisons des vœux, surtout dans l'intérêt de la République, pour que l'expulsion des Princes ne soit votée ni totale ni partielle ; si par malheur il n'en est pas ainsi, la République, en entrant dans la voie de l'expulsion, ne s'arrêtera pas là. Si on ouvre la porte pour les Princes, elle s'ouvrira bientôt pour d'autres et on prendra toujours le même motif : *la Défense de la République*.

« C'est ainsi qu'on a procédé en 1793 ; on a commencé par guillotiner Louis XVI, pour faire vivre la République ; puis toujours pour le même motif, les Girondins, les Dantonistes, les Hébertistes et les Robespierre y sont passés. Par la force des choses, les proscriptionnaires des Princes deviendront eux-mêmes proscrits, car depuis que le monde existe, cela a toujours été vrai, ceux qui se sont servis de l'épée ont péri par l'épée, ceux qui se sont servis de la guillotine ou des fusillades, comme moyen de gouvernement, ont péri par les mêmes moyens ; c'est pourquoi, nous crions à nos gouvernants : ne soyez pas des proscriptionnaires, si vous ne voulez pas un jour être proscrits... »

Ces lignes sont extraites du *Bon Citoyen*, journal républicain du Rhône, qui porte en tête de son titre ces trois mots : *Liberté, Égalité, Fraternité*.

Voici quelques notes sur les scrutins d'avant-hier :

Le vote de la loi d'expulsion a donné lieu mardi à deux scrutins au Sénat. Le premier scrutin a eu lieu sur l'article 1<sup>er</sup> du projet de loi.

Cet article a été voté par 437 voix contre 422 sur 259 votants. Le Sénat comptait actuellement 292 membres par suite de la vacance de 8 sièges, on voit qu'il y a eu 23 votants n'ayant pas pris part au vote. Ce nombre, 40 étaient absents par congé, sorte que le nombre des abstentionnaires volontaires a été exactement de 23.

Les 437 membres qui composent la majorité sont tous républicains.

La minorité est formée de 65 membres de la Droite et de 57 républicains opposés à l'expulsion. Enfin, les 23 abstentionnaires volontaires sont tous républicains.

Le second vote a eu lieu sur l'article 2 de la loi. Ce vote a eu lieu au scrutin secret à la tribune par appel nominal.

La loi a été votée par 441 voix contre 258 sur 258 votants.

Il y a eu dans ce scrutin 41 votants de moins que dans le précédent et cependant le nombre des partisans de l'expulsion n'a accru de quatre. La diminution des membres de la minorité tient à ce que certains membres, jugeant la partie perdue, se sont tenus au second scrutin ; c'est ainsi que les membres de la majorité de la commission opposée comme on sait à l'expulsion, n'ont pas cru devoir participer à ce second vote.

Des deux côtés du Sénat on avait convoqué les membres à la séance de mardi avec plus expresse recommandation de la preuve d'une absolue exactitude. Le général Billot, commandant le 1<sup>er</sup> corps d'armée, M. Emmanuel Arago, ambassadeur Suisse, étaient venus à Paris exprès pour prendre part au vote.

Les deux autres sénateurs ambassadeurs MM. Waddington et Foucher de Careil n'étaient pas venus à Paris.

Nous lisons dans le *Gaulois* :

« On a été fort surpris, et encore mécontent, au ministère de l'intérieur, du refus catégorique de M. Hendlé, préfet de la Seine-Inférieure, qui a prévenu Sarrien que ni lui ni son secrétaire général ne se chargeraient de faire notifier à Monsieur le Comte de Paris « la loi d'expulsion » contre laquelle tout le monde protestait dans la Seine-Inférieure. »

M. Lozé, secrétaire général de la préfecture de police, a été chargé de se rendre hier matin chez le prince Napoléon et son fils pour leur faire savoir que le gouvernement était disposé à accorder les facilités nécessaires pour leurs préparatifs de départ, pourvu qu'ils n'en profitassent pour organiser des manifestations.

M. Levailant, directeur de la sûreté générale, a été chargé d'accomplir la mission semblable auprès du Comte de Paris.

### CHRONIQUE LOCAL ET DE L'OUEST.

#### Conseil municipal de Saumur

Séance du 19 juin 1886

(Suite)

INSTRUCTION PUBLIQUE

Cette section a occupé le plus long temps notre aréopage municipal.

Le Conseil s'est occupé d'abord de la question de garçons. Le crédit présenté par la commission, était de 27,450 fr. que les années précédentes, 27,450 fr. mais il y a lieu de s'assurer le minimum de Saumur de M. Lohier, professeur de musique, préparateur des élèves aux examens du baccalauréat, et, pour cela faire, il faudrait élever ses appointements de 400 fr. à 600 fr.

Oh ! M. Lohier n'a jamais rien demandé. Chiffre sa valeur lui serait bien utile, mais on ne peut nier qu'il est bien mérité de recevoir un supplément de 600 fr.

M. Milon. — En raison des dépenses contestables de ce sympathique et vaillant professeur, la Ville doit se l'attacher et donner des appointements équitables, ce qu'il recevrait partout ailleurs.

Dans un établissement de ce genre, il faut 600 fr. ; il peut demander son supplément pour améliorer sa situation, donc s'exposer à le perdre pour quelques heureux francs ?

— Ces considérations, dit M. Lohier, peuvent également s'appliquer à d'autres employés, et il faut cependant équilibrer le budget.

M. Renou. — On doit faire ce qu'on

devoir faire : un budget est toujours équilibré, il est soumis aux exigences et non les exigences au budget. M. Lohier en faisant recevoir des élèves, concourt à relever le prestige du collège, objet, dans la population, d'une certaine critique basée sur la négligence apportée dans notre établissement d'instruction aux études classiques.

M. le Maire ne peut accepter la théorie socialiste de M. Renou en matière budgétaire. Il est de bonne administration de ne pas dépenser plus qu'on ne reçoit, et il est de son devoir d'un bon administrateur de résister à certaines demandes devant rompre l'équilibre des recettes et des dépenses.

Après cette digression qui a reçu l'assentiment de la majorité du Conseil, le Maire reprend le compte de M. Lohier qui a un traitement fixe de 2,400 fr., plus 300 fr. de traitement licencié, plus 300 fr. sollicités pour lui en cette séance, plus d'autres émoluments pour son cours au collège de filles, plus autres ressources encore. Le total n'a pas été publié.

Un collègue de M. Lohier, M. Lemarinié, demande à son tour la parole et reprend la thèse de M. Lohier, scandant chaque syllabe pour mieux exposer les divers échelons qu'un professeur cherche à franchir pour arriver au sommet de l'échelle universitaire.

M. Vinsonneau regrette de ne pouvoir adhérer à l'augmentation désirée. Le budget de l'instruction s'y oppose ; d'autres membres de l'enseignement ont droit à des suppléments de traitement. Il cite tel maître-adjoint d'une des écoles de la ville, père de famille, et qui ne reçoit cependant que 1,000 fr. Est-ce suffisant ?

M. Boisson n'admet pas que l'on puisse mettre en parallèle un professeur du collège avec un maître-adjoint.

Voilà qui est singulier dans la bouche d'un républicain. Et l'Égalité, où est-elle passée ? Le maître-adjoint doit-il manger des sèches avec sa famille ?

M. Vinsonneau se défend d'établir une comparaison, il signale seulement une situation fautive et bien digne cependant d'intérêt.

Tout le Conseil comprend et adhère à cette explication, mais M. Boisson revient à la charge. On trouvera toujours facilement, dit-il, des maîtres-adjoints.

Le Maire pense cependant que le choix des sous-maîtres ne doit pas être négligé, et qu'il faut s'occuper de 700 enfants de la ville, et ce n'est pas une quantité négligeable sous tous rapports.

M. Langlois, rapporteur, avoue qu'il a eu un entretien avec M. Lohier qui se contentera pour cette fois de 600 fr., pourvu qu'on lui promette, pour 1888, 300 fr. de plus.

Le crédit de 600 fr. pour 1887, mis aux voix, est voté.

La somme de 14,500 francs pour le collège de filles est également votée comme l'année précédente.

A l'occasion d'une demande de 250 francs pour réparations à l'école mutuelle, le Maire annonce au Conseil que le mauvais état des bâtiments demanderait bien plutôt pour 20,000 francs de dépense.

M. Renou voudrait qu'on ne fit que strictement l'indispensable, la construction d'une école nouvelle s'imposant impérieusement.

Le crédit des écoles communales, qui était en 1885 que de 18,200 francs, s'est élevé à 26,100 francs en 1886, et M. le Maire propose de le porter pour 1887 à 27,300 francs, afin de répartir plus convenablement les maîtres-adjoints.

La commission pense que l'on doit supprimer les bonbons donnés aux enfants des asiles à titre de récompense et venir aux livres. M. Renou trouve au contraire que c'est plus à leur portée.

Une discussion s'engage, et le Conseil vote, pour ce jeune âge, livres et jouets au lieu de bonbons.

Une demi-bourse est votée pour le jeune Maillard.

Interrogé sur la caisse des Ecoles, le Maire explique que les 7,000 francs qui figurent sous ce titre au budget, sont destinés à pourvoir à la gratuité des fournitures classiques, et en outre à fournir sabots, vêtements, soupe, etc., etc.

M. Coutard voudrait qu'on remplît les prix d'honneur par un livret de caisse d'épargne.

M. Renou fait ressortir que cette proposition est tout-à-fait contraire à l'institution du prix d'honneur, que ce serait du pur socialisme de couronner des succès et des

travaux par de l'argent. Le livret ne doit récompenser que l'esprit d'économie.

L'économie est une vertu, proclame M. Boisson, mais pas chez l'enfant : un enfant économiste est un mythe.

Les livrets de caisse d'épargne devront être de plus en plus rares et de plus en plus réduits.

**BEAUX-ARTS**

Le Conseil passe à cette section, qui est la 40<sup>e</sup>.

M. Lemarinié, chargé plus particulièrement de la bibliothèque de la ville, donne quelques explications sur l'emploi du crédit voté dans le budget précédent. Il l'a consacré à l'achat de livres de littérature anglaise, ce qui ne lui a pas valu l'approbation d'un de ses collègues, M. Guédon, qui trouve qu'il y a à la bibliothèque des livres inutiles.

Un malin chuchotte dans quelque partie de la salle que, si M. Lemarinié se transportait dans l'épicerie de M. Guédon, il trouverait peut-être sur les rayons des articles inutiles. C'est que M. Lemarinié — abstraction faite du côté privé de cette question — ne s'y connaît en rien, et serait dans la matière d'une incompétence absolue. A chacun son métier, illustre conseiller.

Le traitement du professeur de dessin est longuement discuté. D'après la proposition du maire, le crédit porté pour M. Dugué, professeur de dessin linéaire, n'est que de 300 fr. M. Lemarinié demande que l'on élève ce crédit à 600 fr. les résultats obtenus par M. Dugué sont excellents ; son cours est une création à conserver.

M. Villarmé touche 1,700 fr., plus 250 francs pour modelage ; M. Brié, professeur de dessin d'imitation a 300 fr. de l'Etat et 300 fr. de la Ville ; il est de toute justice que le professeur de dessin linéaire, qui rend de si grands services à la classe ouvrière, soit traité sur le même pied.

M. le Maire le voudrait bien, mais le budget de la Ville ne peut être grévé ; déjà l'équilibre est rompu. Si l'on s'adressait à l'Etat !

— Vain espoir ! s'écrie M. Lemarinié, la caisse de l'Etat est à court elle-même, et toute demande faite à Paris est rejetée.

— Eh bien, reprend le Maire, si on redonnait le cours de modelage de M. Villarmé aux sous-maîtres de l'école ? Ceux-ci sont aptes à cet enseignement, ils le feraient sans autres appointements, et les 250 fr. de M. Villarmé seraient attribués à M. Dugué.

— Mais, dit M. Hubert, maintenez un professeur spécial pour cet enseignement d'une si haute importance pour les apprentis des divers corps d'état.

Le Maire ne veut rien préjuger ni discuter le mérite de chacun, il a toujours cherché à améliorer la situation du personnel enseignant, et relever le traitement des maîtres-adjoints. Mais son budget, son budget !

Le traitement de M. Dugué, mis aux voix, est porté à 600 fr.

M. Coutard demande que le Conseil vote des remerciements à M. Meyer pour la fête de mardi soir à l'occasion de la visite du ministre de la guerre. Elle n'a pas coûté cher, et a produit le meilleur effet. L'honorable conseiller voudrait que la promenade du soir aux flambeaux se fit une fois par semaine.

Le Conseil vote, avec inscription au procès-verbal, de chaleureux remerciements à M. Meyer.

M. Coutard, qui n'a pas obtenu de solution, revient à la charge : — Eh bien, si on pouvait avoir une retraite aux flambeaux tous les quinze jours ?

Evidemment, il y tient et cela lui ferait plaisir ; aussi, pour être agréable à son collègue, M. Lohier propose que le procès-verbal porte que le Conseil serait enchanté que M. Meyer se rendît à ce désir.

Nous attendons la musique.

La section 40<sup>e</sup> est votée. (A suivre.)

**SQUARE DU THÉÂTRE**

**HARMONIE SAUMUROISE**

Concert du Dimanche 27 juin 1886, de 8 heures à 9 heures du soir.

**Programme.**

1° Allegro militaire..... BLIN.  
2° Le Camp du Drap d'or (ouverture)..... BUOT.  
3° Air varié pour saxophone, baryton, clarinette et piston... GOICHON.  
4° Marie-Thérèse, valse..... PIROUELLE.

5° Sous les quinconces (fantaisie), solis de clarinette, bugle et saxophone..... BUOT.  
6° Belle Étoile, polka pour piston. BLANCHETEAU.  
Le Chef de musique,  
GOUBEAULT.

**VOTES DE NOS DÉPUTÉS**

Pour l'extension de la surtaxe aux sucres des colonies étrangères.  
Pour..... 256  
Contre..... 268

La Chambre n'a pas adopté.  
Ont voté pour : MM. Berger, Chevalier, Fairé, de La Bourdonnaye, de Maillé, Merlet, de Soland, de Terves.

**VOTES DE NOS SÉNATEURS**

L'article 4<sup>er</sup> du projet de loi d'expulsion a seul donné lieu à un scrutin public :  
Pour l'adoption..... 137  
Contre..... 122

Le Sénat a adopté.  
Nos trois sénateurs, MM. d'Andigné, Le Guay et Blavier, ont voté contre.

Aujourd'hui 24 juin, fête de la Saint-Jean et en même temps la Fête-Dieu, devait se terminer, d'après les pronostics de savants chercheurs, l'existence de notre pauvre monde.

Si la chose se produit avant ce soir, ce sera avec le concours d'un radieux soleil qui, depuis déjà bien longtemps, se tenait caché derrière un rideau épais de nuages toujours froids et menaçants.

Nous espérons, avec tous les agriculteurs, viticulteurs, et tous les producteurs en général, que ce jour de fin du monde sera au contraire le commencement d'une série de belles et chaudes journées d'été qui nous amèneront d'abondantes et fructueuses récoltes.

**NOUVEAU « TRUC » RÉPUBLICAIN**

A la veille des élections au conseil général, le gouvernement, qui voit grandir partout contre lui le mécontentement et même la colère des électeurs, cherche de nouveaux moyens d'augmenter les chances de ses candidats.

Le Journal de la Meurthe nous signale un nouveau truc inventé dans ce département. Voici, dit-il, comment on opère : un fonctionnaire, qui a le mot d'ordre, va trouver un employé quelconque de l'Etat et lui tient ce langage :

— « Mon cher ami, je vous porte beaucoup d'intérêt et je viens vous dire confidentiellement que vous avez été dénoncé comme faisant de la propagande pour M. X., candidat conservateur. » — Effarement du pauvre employé, qui ne sait même pas qu'il doit y avoir des élections prochainement.

— « Je vous engage à vous tenir tranquille, à la suite de cette dénonciation, vous allez être surveillé et probablement appelé par votre chef de service pour donner des explications sur votre conduite.

— « Monsieur, je vous remercie bien, répond l'employé, mais je vous assure que je ne sais pas de quoi il s'agit.

— « Eh bien, dit le fonctionnaire agent électoral, il s'agit de nommer M. Y...., conseiller général ou d'arrondissement, et il faut absolument qu'il soit nommé si vous tenez à conserver votre place. »

Voilà à quelles misérables comédies le gouvernement républicain aux abois a recours pour faire élire ses candidats !

Et dire que cela ne servira de rien !

La Petite France, journal de fausses nouvelles, prétend qu'à Angers, l'on parle de directeurs de manufactures qui forcent, sous peine de renvoi, leurs ouvriers à signer des pétitions en faveur de l'enseignement clérical.

Il faut n'avoir rien à mettre dans un journal, pour conter de pareilles sornettes. A qui la Petite France fera-t-elle croire ces racontars invraisemblables ?  
(Union de l'Ouest.)

**TENTATIVE D'ASSASSINAT A LIRE**

Un individu, âgé de 30 ans, ayant des doutes sur la fidélité de sa femme, s'est jeté sur la malheureuse et l'a frappée de sept coups de couteau.

MM. le président du tribunal civil de

Cholet, le sous-préfet, le procureur de la République et le docteur Rousseau se sont transportés immédiatement sur les lieux.

Ce fait est emprunté à la Petite France : c'est dire que nous le donnons sous toutes réserves.

LOUDUN.—Le dernier recensement accuse une population de 4,643 habitants. En 1884, on en comptait 4,614.

VENDÔME.— Comme celle de Blois, la population diminue.

On a recensé 4,667 maisons, 2,687 ménages et 9,298 habitants, au lieu de 9,508 en 1884.

**COQUELIN CADET A ANGERS**

A l'occasion des courses, Coquelin cadet doit venir à Angers, et donner, dimanche prochain 27 juin, une seule représentation.

Voici le programme de cette soirée, qui promet d'être fort intéressante :

Le Député de Bombignac, comédie en 3 actes, en prose, de M. Alexandre Bisson.

M. Coquelin cadet jouera le rôle de Pin-teau, qu'il a créé au Théâtre-Français.

Le Collectionneur, comédie en 4 acte, de M. Ernest d'Hervilly.

M. Coquelin cadet remplira le rôle de Honduras, qu'il a créé.

Intermède. — Les Courses et le Volapük, monologues dits par M. Coquelin cadet.

Au pied du mur, comédie en 4 acte, de M. F. de Najac.

**BELLE-ISLE-EN-MER, PAR LE PALAIS (MORBIHAN), le 18 mars 1886.** — « Je n'ai que des louanges et des remerciements à vous adresser au sujet de vos Pilules suisses à 1 fr. 50. La digestion ne se faisait pas, principalement le soir, mon dîner me restait sur l'estomac et je ne pouvais dormir ; maintenant tout va bien. J'autorise M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, à publier ma lettre. MARTIN, contre-maître à la Colonie. » *Légalisation de la signature par M. le Maire de Palais.*

**ÉPICERIE CENTRALE**  
28 et 30, rue Saint-Jean

BAISSE DE PRIX de 40 c. par paquet sur toutes les bougies.

Bonne qual., le paq. 0.90 c. hors ville	0.80
Gobelins....	4.00 — 0.90
A trous....	4.40 — 1.00
F <sup>ie</sup> Fournès..	1.40 — 1.00
Nubienne...	4.15 — 1.00

**BULLETIN FINANCIER.**

Paris, 23 juin

La hausse de nos rentes s'affirme encore aujourd'hui. On cote le 3 0/0 ancien à 83.25, l'amortissable à 86.07, le 4 1/2 0/0 à 110.67.

Les obligations Foncières et Communales à lots du Crédit Foncier sont très recherchées. Les nombreux cours inscrits à la cote indiquent que leur marché va sans cesse en s'élargissant. L'action est en hausse à 1,386.

La Société Générale est demandée à 457 en attendant le pair qui serait justifié par la situation de cette société.

L'action de la Société des Dépôts et Comptes Courants marche toujours de l'avant ; on fait 605. Le taux de capitalisation de cette valeur qui est de 7 0/0 ne devrait pas être supérieur de 5 ou 5 1/2 0/0.

Le Panama est ferme à 457. L'appel du quatrième quart sur les actions a été facilement accepté par le marché. On attend maintenant le vote de la Chambre sur l'autorisation des obligations à lots. Le vote de la Chambre en faveur de la demande de la Compagnie qui ne fait pas de doute.

Les polices spéciales A B de l'Assurance Financière sont recherchées par les capitaux de placement. Les demandes sont nombreuses au siège social, rue Louis-le-Grand.

Le Crédit Lyonnais reste très lourd et sans affaires à 523. De nombreux actionnaires de cet établissement sont intéressés dans l'affaire de la Foncière Lyonnaise dont la situation déplorable a été révélée par la dernière assemblée générale. Il n'est pas douteux qu'ils cherchent à sortir de l'une et l'autre valeur.

Les Chemins de fer sont fermes.

**LES FRÈRES MAHON** médecins spéciaux ; des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE STOCKMANN.

Par jugement en date du 21 juin 1886, le Tribunal de commerce de Saumur, le sieur Stockmann, I-Idore, ancien marchand de fourrures à Saumur, a été déclaré non-excusable.

Pour extrait :

(476) Le Greffier, GAUTIER.

Études de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12,

et de M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Angers, rue Saint-Blaise, n° 3.

VENTE

Par licitation

Et aux enchères publiques

D'une Maison

Sise à Angers, rue Marceau, n° 18

(autrefois faubourg Saint-Laud),

Dépendant de la succession bénéficiaire de M. DENIS, décédé au Pont-Foucard, commune de Bagnaux, près Saumur.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Angers, rue Saint-Blaise, 3, commis à cet effet, le MARDI 20 JUILLET 1886, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir :

Qu'en exécution d'un jugement contradictoirement rendu entre les parties ci-après nommées, par le Tribunal civil de Saumur, le vingt mai mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré ;

Rt aux requêtes, poursuites et diligences de M<sup>e</sup> Marguerite Coutard, veuve en premières nocces de M. Louis-Charles Briffault, et veuve en secondes nocces de M. Auguste Denis, en son vivant propriétaire, ladite dame propriétaire, demeurant au Pont-Foucard, commune de Bagnaux,

Agissant en qualité de donataire de son mari en vertu de son contrat de mariage passé devant M<sup>e</sup> Clouard, notaire à Saumur, le vingt-quatre octobre mil huit cent soixante-douze, et de légataire de la qualité disponible des biens de sa succession aux termes d'un testament passé devant M<sup>e</sup> Gautier, notaire à Saumur, le dix-sept mars mil huit cent quatre-vingt, mais sous bénéfice d'inventaire seulement, ainsi qu'il résulte d'un acte dressé au greffe du Tribunal civil de Saumur, le vingt-neuf mars mil huit cent quatre-vingt-six, »

Demanderesse, ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Charles-Théophile BEAUREPAIRE, avoué licencié, demeurant à Saumur, rue Cendrière, n° 12;

En présence ou eux dûment appelés de : M<sup>e</sup> Rosalie Denis, épouse de M. Henri Chouanière, coiffeur, demeurant à Paris, rue de Strasbourg, n° 12, et celui-ci pour assister et autoriser la dame son épouse, sus-nommée,

« M<sup>e</sup> Chouanière-Denis, héritière, » mais sous bénéfice d'inventaire seulement, de M. Denis, son père sus-nommé, suivant déclaration au greffe du Tribunal civil de Saumur » du douze mai mil huit cent quatre-vingt-six, »

Défendeurs, ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> ALBERT, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue de la Petite-Douve;

Il sera procédé, le mardi vingt juillet mil huit cent quatre-vingt-six, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Angers, rue Saint-Blaise, n° 3, commis à cet effet par le jugement sus-relaté, à la vente aux enchères publiques, en un seul lot, de la maison ci-après désignée.

DÉSIGNATION

Une maison, située à Angers, rue Marceau, n° 18 (autrefois faubourg Saint-Laud), comprenant :

Un rez-de-chaussée élevé sur caves voûtées, composé de cinq pièces ;

Un premier étage, composé de onze pièces ;

Un deuxième étage ayant huit pièces ;

Un troisième étage ayant également huit pièces ;

Deux mansardes et greniers sur le tout ;

Cour derrière la maison, lieux d'aisances à l'anglaise et installation d'eau de Loire à tous les étages ;

Le tout d'une superficie de trois cent quatre-vingt-trois mètres carrés environ, joint au levant la rue Marceau, au midi M. Blandin ou ses représentants, au couchant M. Saillant ou représentant, et au nord les héritiers Audusson, murs mitoyens de tous côtés.

Sur la mise à prix de quarante-huit mille francs, ci. . . . . 48.000

S'adresser, pour tous renseignements :

1° A M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué poursuivant ;

2° A M<sup>e</sup> ALBERT, avoué co-licitant ;

3° A M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans ;

4° A M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Angers, dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué soussigné.

Saumur, le vingt-un juin mil huit cent quatre-vingt-six.

BEAUREPAIRE.

A VENDRE

CHEVAL de forte taille, âgé de 8 ans, et voiture de voyageur.

S'adresser à M. G. GIRARD, lingier, rue Saint Jean, Saumur. (473)

Etude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le dimanche 4 juillet 1886, à midi.

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur,

Deux Maisons

Situées à Saumur, rue Saint-Jean ; l'une, n°s 51 et 53, occupée par M. SABATIER ; l'autre, n° 3, occupée par M. JAVAUD.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le vendredi 9 juillet, à une heure

UN TERRAIN

Situé à Saumur, rue Fardeau et rue Saint-Lazare, contenant 1.040 mètres.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

A AFFERMER

Pour le 1<sup>er</sup> Mars 1887

UN PRÉ

DIT

LE PRÉ-SAUVAGE

Situé commune de Vivy, sur la route de Saumur à la Ronde,

Contenant 5 hectares 66 ares 50 centiares.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 juin 1886

UNE MAISON

Située à Saumur, rues du Puits-Neuf et de la Tonnelle,

Occupée actuellement par les Magasins de Nouveautés du Printemps.

La maison de nouveautés du Printemps est la plus ancienne de Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M. COURTARD, père, propriétaire, place du Petit-Thouars, ou au notaire. (268)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1887,

MAISON

Occupée par M. Liverani, chapelier, rue Saint-Jean, n° 15.

S'adresser à M. NORMANDINE, pharmacien, 11 et 13, même rue.

A LOUER PRÉSENTEMENT GRAND ÉTABLISSEMENT

Très-confortable,

Pour noces, banquets, bals,

Comprenant :

Grand CABÉ avec billard, vaste jardin, deux jeux de boules, tir, balançoires, trapèzes et jeux divers.

MAISON d'habitation avec remise et écuries, située route du Pont-Foucard à Saint-Florent.

S'adresser à M. MENIER-GOÛBERT, rue de Lorraine, 20, Saumur. (466)

A LOUER PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

Avec Écurie et Jardin,

Rue Duplessis-Mornay, à l'angle de la Montée-du-Fort.

S'adresser à M. TABOURDEAU, place de la Bilange. (438)

A VENDRE

Fumier de Cheval

S'adresser au bureau du journal, ou 13, rue d'Alsace.

LEÇONS de français et de latin. Répétitions. — Prix modérés. — S'adresser au bureau du journal. (446)

ON DEMANDE une bonne femme de chambre sachant bien coudre et bien repasser.

S'adresser au bureau du journal.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS

Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

LA VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU. Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix.

SANS PALAIS DENTS NI CROCHET

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR

Extraction, Aurification — Prix modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 23 JUILLET 1886.

Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.
3 %	83 05	83 12	Est	800	801 25	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	536	535 50
3 % amortissable	85 90	85 97	Paris-Lyon-Méditerranée	1210	1210	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	529	528 50	Est	388	388 50
3 % (nouveau)	82 50	82 63	Midi	1187	1170	— 1865, 4 %	528 50	528	Midi	394	394 75
4 1/2 % (nouveau)	106 90	107	Nord	1586	1583 75	— 1869, 3 %	415	414 25	Nord	399 75	400 50
Obligations du Trésor	522 50	519	Orléans	1330	1330	— 1871, 8 %	404 50	404 50	Orléans	397 25	396
Banque de France	4130	4170	Ouest	867 50	870	— 1875, 4 %	518 50	517	Ouest	397 50	395
Société Générale	436 25	436 25	Compagnie parisienne de Gaz	1427 50	1430	— 1876, 4 %	517	518	Paris-Lyon-Méditerranée	395	392 50
Comptoir d'escompte	1007 50	1010	Canal de Suez	2123 75	2133 75	Bons de liquid. Ville de Paris	527	530	Paris-Bourbonnais	392 50	389
Crédit Lyonnais	523 75	523	C. gén. Transatlantique	496 25	495	Obligations communales 1879	472	472	Canal de Suez	587 50	589
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1380	1385	Russe 5 0/0 1870	102 50	102 50	Obligat. foncières 1879 3 %	474	473			
Crédit mobilier	206 25	205				Obligat. foncières 1883 3 %	388	388 25			

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans				LIGNE DE L'ÉTAT																							
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.				SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY				MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR				SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR											
3 heures	8 minutes	du matin	express-poste.	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir								
6	55	—	matin (s'arrête à la Poissonnière)	Saumur	6 05	7 24	8 40	1 13	3 50	7 45	Montreuil	6 49	9 45	1 52	3 04	8 30	11 10	Saumur	3 26	8 21	12 48	4 44	Bourgueil	8 17	12 09	4 11	8 11
9	13	—	matin, omnibus-mixte.	Chacé	6 15	7 32	8 56	1 24	4 02	7 55	Brézé	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46	—	PortBoulet	5 39	9 06	1 25	6 56	PortBoulet	8 26	12 18	4 20	8 20
1	21	—	soir, —	Brézé	6 33	7 39	9 10	1 32	4 13	8 03	Chacé	7 19	10 26	2 16	5 28	8 54	—	Bourgueil	5 42	9 15	1 34	7 03	Saumur	9 13	1 22	5 28	9 13
3	29	—	rapide.	Montreuil	6 39	7 52	9 27	1 46	4 30	8 19	Saumur	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39										
7	15	—	omnibus.																								
10	42	—	(s'arrête à Angers).																								
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.				SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.											
3 heures	26 minutes	du matin	direct-mixte.	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir							
8	21	—	omnibus.	Saumur (départ)	6 05	7 24	1 15	3 50	7 45	Thouars (départ)	5 40	9 01	1 07	4 20	7 45	Montreuil	7	1 55	8 35	Poitiers	5 50	12 30	4 11	8 11			
9	26	—	rapide.	Montreuil-Bellay	6 33	7 55	1 24	4 50	8 41	Brion-s-Thouet	5 48	9 13	1 19	4 30	7 57	Loudun	8 23	2 51	9 53	Neuville	6 38	12 30	4 11	8 11			
12	48	—	soir, omnibus-mixte.	Lernay	7 02	8 24	1 41	5	8 51	Lernay	6 07	9 21	1 27	4 37	8 47	Arçay	8 37	3 4	10 14	Mirebeau	7 30	12 30	4 11	8 11			
4	34	—	—	Brion-s-Thouet	7 14	8 38	1 49	5 4	8 59	Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	Mirebeau	9 27	3 54	11 1	Neuville	8 19	12 30	4 11	8 11			
7	4	—	omnibus (s'ar. à Tours)	Thouars (arrivée)	7 29	8 21	2 22	5 19	9 16	Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	Loudun	9 53	4 24	11 27	Loudun	8 19	12 30	4 11	8 11			
10	24	—	express-poste.																								

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.